

| | Date | Décision | Nature | Folio n° |
|--|---|----------|--------|----------|
| Flers Agglo Communauté d'agglomération | 26.06.2026 | D73 | 7.5 | |
| | REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT | | | |

D E C I S I O N

par délégation du

Conseil Communautaire

| | |
|--------------|--|
| OBJET | REINFORMATISATION ET AUTOMATISATION DE LA MEDIATHEQUE DE BELLOU-EN-HOULME DEMANDE DE DGD AUPRES DE LA DRAC NORMANDIE |
|--------------|--|

A la date ci-dessus, le Président de Flers Agglo,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales en son article L 5211-10,

Vu la délibération n° 2026-5 du 09 avril 2026, reçue en sous-préfecture le 10 avril suivant, lui déléguant une partie des attributions de l'Assemblée communautaire prévues par l'article précité et notamment la délégation n° 26 ,

A PRIS LA DECISION figurant au verso.

| | |
|---|--------------|
| Compte rendu donné à la prochaine séance ordinaire du Conseil Communautaire | |
| Date d'affichage et d'envoi à la Sous-Préfecture | 26 JUIN 2026 |
| Date de mise en ligne sur le site internet | 26 JUIN 2026 |

La médiathèque de Bellou-en-Houlme a rejoint le réseau des médiathèques de Flers Agglo au 1^{er} septembre 2025, au terme d'une procédure de transfert de compétence entre la commune de Bellou-en-Houlme et Flers Agglo. Ont été transférés : le service, son fonctionnement, le mobilier, le matériel ainsi que l'entretien et la gestion des locaux de la médiathèque. A cette occasion, Flers Agglo a créé un poste à temps plein pour l'animation de l'équipe des bénévoles préexistante, la gestion bibliothéconomique du lieu et l'inscription de la médiathèque dans le projet culturel du réseau des médiathèques.

Dès la prise de compétence par Flers Agglo sur la médiathèque de Bellou, des aménagements ont été pratiqués pour que la salariée bénéficie de conditions de travail comparables à celles dont disposent les autres salariés du réseau.

Souhaitant maintenir et développer le caractère dynamique et structurant de cette médiathèque pour le flanc Est de la communauté d'agglomération, Flers Agglo envisage d'y déployer le SIGB du réseau (Orphée NX de C3rb), l'automatisation du prêt et des outils performants pour la consultation du catalogue sur place. Elle y réalisera également des travaux de réaménagement informatiques nécessaires pour la création d'un accueil plus convivial et adapté au nouveau fonctionnement du prêt via un automate.

Afin de soutenir le financement de cette opération, Flers Agglo peut solliciter une aide au titre de la Dotation Générale de Décentralisation, première fraction : « Des opérations ayant pour objet l'informatisation, la création de services numériques aux usagers, la mise en accessibilité numérique et l'équipement informatique ».

Il est prévu de réaliser les travaux avant la fin de l'année 2026. Le plan de financement présenté en annexe se monte à 28.038 € HT et prévoit une sollicitation de la DRAC Normandie au titre de la DGD et une demande d'aide auprès du Département de l'Orne au titre du Schéma départemental de lecture publique 2025-2030.

Le Président décide :

- 1 – D'APPROUVER** l'opération décrite ci-dessus et le plan de financement présenté en annexe.
- 2 – DE SOLLICITER** auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles une subvention au taux maximum du montant H.T. au titre de la Dotation Générale de Décentralisation.

Le Président,

Jérémy PREVOST

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20260626-D73-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2026
Publication : 26/06/2026